

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

Vol. VI

MONTRÉAL, 24 FEVRIER 1894.

No. 8

LA QUESTION UNIVERSITAIRE

La semaine qui vient de s'écouler a été signalée par un événement notable pour ceux qui s'intéressent à la question universitaire.

La presse quotidienne est sortie de son indifférence, et a consenti à donner aux griefs dont se plaignent les professeurs et les élèves de nos Facultés l'appui de sa large publicité.

Grâce à cette attitude inespérée, le gros public a pu être mis au courant des difficultés dont nous avons signalé l'existence et des injustices dont nous demandions la réparation.

C'est aujourd'hui un fait connu de tous, que le clergé catholique de Montréal, après avoir bataillé pour obtenir une université canadienne-française et catholique, après avoir dépensé des sommes considérables pour créer l'unité universitaire sous son contrôle, est en train de laisser périr son œuvre d'inanition.

Et, pourtant, tout ne promettait-il pas une œuvre grande et prospère?

Malgré les plus décourageants obstacles, en dépit des embarras les plus graves, des tracasseries les plus jésuitiques, l'essor donné était si impétueux que l'Université grandissait toujours, et le clergé se parait de ses succès comme le geai de la fable.

Un cadre de professeurs habiles, courageux, désintéressés jusqu'au sacrifice, avait épousé la noble cause de l'université canadienne et catholique pour lui consacrer le meilleur de son énergie et de son dévouement.

Une assistance intelligente et avide de savoir, sans cesse renouvelée et toujours grossissante,

se pressait à leurs cours sans s'inquiéter de l'insuffisance des locaux et de la pénurie des moyens mis à leur disposition.

Tout ce monde avait le feu sacré, et pourtant cette leur jusqu'alors si brillante menace de s'éteindre.

Et pourquoi?

Parce qu'ils ont été trompés.

Qu'ils ont été joués, bafoués par le clergé, dans lequel ils avaient mis toute leur confiance, et auquel ils avaient tout donné: honneur, pouvoir, présence, autorité, — tout, en un mot. Après des années d'hésitation et de sourds murmures, la voix qui grondait en dessous s'est fait entendre au loin et les écorchés se sont plaints.

Aujourd'hui les détails de cette hideuse exploitation sont publics.

Les coffres ecclésiastiques ont absorbé tous les revenus qui devaient faire vivre l'Université et l'ont laissée mourir de faim.

Car elle périt de famine.

Le fameux syndicat, dont la caisse rappelle assez le tonneau sans fond des Danaïdes, a englouti \$40,000 des Biens des Jésuites.

Il a dévoré les \$6,000 par année que rapportent les messes des âmes du purgatoire, et qui, additionnées, représentent un autre capital de \$40,000.

Quatre-vingt mille dollars ont été absorbés sans qu'on en retrouve trace, sans qu'on puisse trouver le plus étroit papier pour en indiquer le voyage de la poche de Baptiste dans l'escarcelle épiscopale.

Et pendant ce temps, nos pauvres profes-

seurs ont contracté de leur poche et de celle de leurs élèves \$500 de dettes pour se procurer les matières premières du travail, les ustensiles et les appareils de démonstration.

Honte à ces rongeurs !

Rendez vos comptes, messieurs les accapareurs.

Qu'avez-vous fait de l'argent de Jésuites ?

Qu'avez-vous fait de l'argent des messes ?

Répondez sans faux-fuyants. Nous sommes las d'attendre, las d'obéir, las de courber la tête sous les sandales ecclésiastiques et les crosses épiscopales.

Liberté ! voilà le grand cri de l'Université Laval !

Indépendance des jougs, quels qu'ils soient, soumission aux règles seules qui auront été librement consenties ; c'est là qu'est l'avenir.

La rupture est faite dès ce jour.

Le sort a été scellé lorsque le pauvre vieillard qui préside aux destinées de l'Eglise Catholique dans notre cité a avoué son impuissance.

C'est du peuple seulement que l'Université Laval peut attendre quelque chose, et c'est à lui seulement qu'elle va s'adresser

Les bonnes volontés ne manqueront pas, nous l'espérons.

D'ailleurs, l'essai n'est plus à faire.

Le peuple a montré depuis sept années déjà qu'il savait faire sa part et plus que sa part lorsque les autres, les belles âmes, ne songeaient qu'à l'emporter.

C'est le peuple seul qui soutient l'Université ; c'est le père qui puise dans le bas de laine la contribution annuelle du fils bien aimé, au moyen de laquelle vit sans trop périliciter, tout en peinant et souffrant, notre première institution de haute éducation.

Rien ne sera changé.

Seulement, au lieu de voir dans ces couloirs et dans ces salles, témoins de nos efforts, tramer et commander en tyrans les dignitaires aux genoux desquels il faut se trainer en vain, nous verrons apparaître des égaux, des laïques dont le cœur bat à l'unisson du nôtre, des pères dont les aspirations répondent à nos aspirations, des maîtres qui sont des amis, des chefs qui sont des frères.

La voilà la vraie université laïque, celle que nous rêvons de voir fonder, parce que seule elle répond à nos besoins et à nos intentions.

Le moment où elle surgira de ces débris accumulés, de ces ruines entassées par l'asservissement clérical, est proche.

Nous allons briser nos chaînes, mais avant, il nous faut des comptes.

L'Université laïque n'acceptera la succession que sous bénéfice d'inventaire, bien sûr.

Pas de naïveté.

Avant de donner un sauf-conduit aux hommes dont nous allons nous débarrasser, sachons :

Où est passé l'argent des Jésuites ?

Où est passé l'argent des messes ?

Où sont les \$80,000 ?

UNIVERSITAIRE.

FI! MONSIEUR L'ABBE!

Paris est décidément une Babylone aux irrésistibles tentations.

Il n'y a qu'un homme qui ait tenu bon et n'ait pas sombré dans ses séductions.

Cet homme-là c'est le brave curé Labelle.

Le bon colosse avait contre les attraits multiples étourdissants de la capitale un remède puissant, son indomptable énergie et cette ambition non pas d'apôtre, mais de conquérant du Nord qui le hantait sans cesse.

Il pouvait aller sans danger à l'Opéra ou aux Folies-Bergères ; lorsqu'il se présentait un passage ou un défilé scabreux, le bonhomme, qui n'avait pas de temps à gaspiller à ces bêtises-là, sortait son breviaire, et, sans ostentation, laissait passer l'accès ou l'orage.

Sa volonté ferme de ne pas se détourner de sa tâche, la vraie, celle qui l'occupait, la colonisation du Nord, était le vrai antidote qui agissait sur lui.

Mais ils n'ont pas tous la force de ce géant, nos petits errés qui vont à Paris ; tous n'ont pas dans la tête une ambition de réussite toute humaine, comme il en avait une.

Il y en a bien de ces brillants papillons qui se font roussir les ailes aux flammèches des lustres et aux candelabres des avant-scènes.

Ainsi, le curé d'une paroisse de la région du Lac St. Jean ouvre son cœur à un ami dans une lettre que le *Progrès du Saguenay* est assez bête pour publier.

Ce sont ses sensations parisiennes qu'il épanche ainsi avec une naïveté désespérante

Voici ce cri d'une âme aux abois :

« Aujourd'hui, la Providence vient à mon secours. Enfin je trouve quelque chose de nouveau, quelque chose que les autres n'ont pas dit, et de plus quelque chose que tu aurais aimé à voir. Que de fois depuis mon arrivée ici d'abord, mais spécialement hier et aujourd'hui, j'aurais aimé te voir ici ; comme tu aurais joui, comme nous aurions aimé à nous communiquer nos remarques ! J'ai donc visité une magnifique *exposition agricole*. Comme tout est beau et grand à Paris, même le mal ; cette exposition est belle et grande.—*Progrès du Saguenay*, 15 février 1894.

A Paris, tout est beau et grand, même le mal.

Ah, monsieur l'abbé !

Eh, mon Dieu, nous ne vous en voulons pas pour cet aveu.

Il est naturel, et nous le comprenons.

Mais alors, pourquoi nous damner, nous autres faibles pêcheurs, si vous y cédez aussi, vous, les forts, les puissants et les cuirassés, à cette irrésistible attraction de ce qui est beau et grand, fût-ce même le vice ?

Cachez ces visages austères de commande, et faites largement la part de la fragile humanité.

Nous ne vous demandons rien de plus.

Soyez hommes, et que rien qui touche à l'homme ne vous soit étranger.

C'est l'hypocrisie qui nous crispe.

Lorsque nous voyons des visages composés se signer et pâlir lorsqu'on parle de l'extravagante France et du vicieux Paris, nous bouillons et nous trépigons.

Lorsque nous voyons un petit freluquet de vicaire d'un archevêché qui n'est pas à deux cents lieues de Montréal déblatérer contre la France et excommunier les Français, le sang nous tressaute dans les veines au souvenir que deux de nos amis ont rencontré ce même personnage il y a deux ans à Paris dans une brasserie à femmes, et que son compagnon a été assez imbécile pour le leur présenter, sans songer à sa dignité ecclésiastique qu'il dissimulait sous la redingote du parfait viveur.

A ces gens-là nous ne disons pas :

Ah, monsieur l'abbé !....

Nous leur disons comme Orgon disait à Tartuffe :

Eh, monsieur l'abbé !....

DUROC.

NOTRE EDUCATION

Depuis que l'enseignement de la sténographie et de la clavigraphie a été imposée dans les collèges par le Conseil de l'Instruction Publique, il s'est livré une sorte de guerre sourde entre sténographes, ou plutôt sténographistes, qui se divisent en plusieurs camps et se fusillent de mauvais propos.

Nous avons tous considéré la sténographie comme une opération fort utile et très intéressante, mais peu excitante.

C'est une erreur ; il paraît qu'on se passionne, et une lutte homérique se fait actuellement entre les partisans des méthodes Duployé et Aimé-Paris.

Tout cela nous serait fort indifférent si nous ne trouvions pas encore dans cette lutte un indice de notre pitoyable éducation.

Sait-on quels points invoquent en faveur de leur méthode les sténographistes amis de la méthode Duployé ?

D'après eux, cette méthode doit avoir la préférence au Canada, parce qu'elle est l'œuvre d'un abbé.

Duployé étant un ecclésiastique.

Mais il y a plus, ces bonnes âmes ont trouvé mieux, et nous tenons à signaler leur tentative de discréditer la méthode Aimé-Paris par un procédé aussi bête que possible. Le *Sténographe Canadien*, organe des Duployé, jubile et proclame que la méthode Aimé-Paris est enfoncée, parce qu'il apprend de M. l'abbé Duployé que cette méthode est enseignée à l'Orphelinat Prévost, et que cette institution appartient à la ville de Paris, "où le conseil municipal essaie d'implanter ses principes d'enseignement".

Les imbéciles, les imbéciles, grands dieux !

La voilà bien l'éducation classique, hypocrite, jésuitique.

L'Événement de Québec a répondu comme suit à cette colossale ineptie :

Nous comprenons l'intention méchante. Parce que le conseil municipal de Paris préconise l'enseignement laïque, on veut faire entendre que la méthode Aimé-Paris doit être une invention du diable, et qu'il est abominable que des collèges dirigés par des prêtres permettent l'enseignement de cette sténographie. Voilà! Il ne manquerait plus que cela, qu'on exigerait l'imprimatur de l'ordinaire à toute édition d'une méthode sténographique. M. l'abbé Duployé l'a-t-il jamais eue? Et Pitman, n'est-il pas enseigné dans plusieurs maisons dirigées par des religieux ou religieuses? Depuis quand le vieil Isaac Pitman a-t-il cessé d'être un hérétique? Voilà l'orthodoxie grimée sur les barres et les croches de la sténographie! Quelle farce et quelle pauvre méthode qui a recours à de tels procédés pour se faire mousser.

Nous partageons tout le dégoût qu'inspire à notre confrère un mode de polémique aussi méprisable.

Mais qu'y faire?

Il faut d'abord abolir l'éducation cléricale si l'on veut sortir de cette ornière.

Tant que nos jeunes gens seront habitués à ne voir que des professeurs en soutane, on ne leur fera pas comprendre qu'un laïque puisse avoir les mêmes qualités et le même savoir qu'un curé.

Nous sommes dans l'à quatt' patissement complet.

Qui nous délivrera?

SÉVÈRE.

POIDS ET MESURES ECCLESIASTIQUES

On a l'habitude de représenter dame Justice sous des traits qui sont très familiers aux victimes du papier timbré comme aux plaideurs forcenés.

La balance que tient dans ses mains la fragile Thémis est censée symboliser l'égalité répartition des récompenses et des peines qui est imposée aux dispensateurs des choses de ce monde.

Nous nous demandons, par exemple, au moyen de quelle allégorie on pourrait bien donner une idée frappante de cette institution cascadeuse que l'on appelle encore la justice ecclésiastique.

Des événements tout récents viennent de fournir au peuple un exemple lumineux de ce qui attend les âmes crédules qui se livrent aux mains de ce redoutable pouvoir, ou les malheureux journalistes qui tombent sous les pattes de cet innombrable arbitraire.

On se rappelle que, vers le commencement du mois de Novembre, le CANADA-REVUE avait annoncé la publication prochaine, en feuilleton, du roman d'Alexandre Dumas père, *Les Trois Mousquetaires*.

Avant même que nous eussions publié une ligne de ce roman, notre journal était condamné, et il était "défendu jusqu'à

"nouvel ordre, à tous les fidèles, sous peine de refus des sacrements, d'imprimer, de mettre ou de conserver en dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de garder en sa possession ces deux feuilles dangereuses et malsaines, d'y collaborer et de les encourager d'une manière quelconque."

Les motifs de cette condamnation, brutale, arbitraire et injuste, étaient donnés comme suit dans la circulaire de l'archevêque :

"On a répondu à notre lettre pleine de charité par le mépris, le refus d'obéir, de nouvelles insultes, un persiflage impie à l'adresse de l'autorité religieuse, et par l'annonce de la publication prochaine d'un roman mis à l'Index."

Cette dernière partie visait directement le CANADA-REVUE, qui était évidemment condamné pour avoir annoncé la publication des *Trois Mousquetaires*.

Nous nous sommes soumis à cette sévère et partielle condamnation.

Les *Trois Mousquetaires* n'ont pas paru.

Mais il est inutile d'ajouter que la censure n'a pas été levée.

Nous en étions presque consolés, lorsque nous avons vu le *Monde* annoncer la publication du même roman qui nous avait été défendu.

Et il n'y a pas d'erreur.

Il l'a eue la permission, et il s'en vante; ses amis s'en vantent pour lui.

La *Minerve* disait lundi, pour lui, ce qui suit :

Étant allé aux renseignements, nous avons appris que l'un des propriétaires du *Monde* s'était rendu à l'archevêché pour avoir l'autorisation de publier les *Trois Mousquetaires*, qu'il avait affirmé que l'édition

dont il se servirait était une édition corrigée avec soin par une société établie en France, et dont le but est d'épurer les romans obscènes ou dangereux, et que, du reste, cette édition ainsi revue et amendée demeurait soumise à la censure de l'Ordinaire.

Aucune approbation, aucune permission ne fut donnée par Mgr l'archevêque, et il n'y eut de sa part qu'une simple tolérance, pour des raisons que nous n'avons pas à examiner, mais que les circonstances actuelles peuvent facilement expliquer.

Nous ne nous arrêterons pas à cette distinction jésuitique entre la tolérance ou la permission.

D'ailleurs, cette distinction ne change rien à notre cause.

Mais, prenons le *Monde* lui-même, qui disait, pour sa part, le même jour :

Nous avons voulu, au *Monde*, imiter le travail d'assainissement (qui se fait en France et en Belgique), et procurer au public l'avantage de lire, sans que la conscience en souffre, un ouvrage dont la renommée est immense. Il se peut que nous lui ayons enlevé l'attrait du fruit défendu; mais c'est loin d'être un crime.

En bons catholiques, nous avons fait part de ce projet à notre Ordinaire.

Mgr l'archevêque, tenant compte de nos explications, a cru bon de faire ce qu'il a fait.

Eh oui.

Le *Monde*, qui avait annoncé d'avance la mort du CANADA-REVUE, a obtenu la permission de publier un roman qui nous avait valu une censure solennelle.

C'est ce qu'on appelle justice dans les évêchés et les presbytères.

Il faut avouer que cela ne ressemble guère à la bonne femme à la balance.

Si la justice ecclésiastique émettait des timbres, on pourrait lui conseiller un dessin dans ce genre : un bon Père caressant le menton de l'éphèbe soumis et velouté d'une main, et de l'autre souffletant le viril jeune homme qui se refuse à ses caresses; ou bien encore un évêque mitré tenant d'une main un goupillon et de l'autre un martinet, avec cette devise : *Choisissez !*

Mais, ce n'est pas tout.

Enhardie par l'exemple du *Monde*, la *Patrie* se dispose à publier un roman d'Alexandre Dumas père, *Monte-Cristo*, et elle annonce la date prochaine de la publication.

Il est vrai, qu'au lieu de faire comme le

Monde, et de soumettre son feuilleton à la censure de son Ordinaire, la *Patrie* le soumettait à la censure des gens intelligents, ce qui n'est pas la même chose.

Aussi, quatre jours après la publication de cette annonce, la *Patrie* recevait-elle la lettre suivante, qui a provoqué de la part de notre confrère une sanglante réponse qui a eu un retentissement considérable.

Voici la lettre officielle :

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL,

MONTRÉAL, le 15 février 1894.

A Monsieur Honoré Beaugrand,

Directeur-Propriétaire de
La Patrie,

Monsieur le Directeur,

Dans un de ses derniers numéros, votre journal annonce la publication prochaine d'un roman d'Alexandre Dumas : "Le Comte de Monte-Christo."

Monseigneur l'archevêque de Montréal me charge de vous informer que toutes les œuvres d'Alexandre Dumas (père et fils) ayant été mises à l'Index (déc. du 22 juin 1863), un catholique ne saurait les lire sans pécher gravement et sans s'exposer à tomber sous les censures de l'Église. C'est pourquoi, si votre journal, malgré cet avis, publie "Le Comte de Monte-Christo," par Alexandre Dumas, Sa Grandeur sera forcée de rappeler aux fidèles de son diocèse les règles de l'Index à ce sujet.

Votre humble serviteur,

ALFRED ARCHAMBEAULT,
Chan. Chancelier.

Les voilà les poids et les mesures ecclésiastiques.

Le CANADA-REVUE et la *Patrie* se font damner s'ils publient de l'Alexandre Dumas, mais le *Monde* peut en publier à gogo.

Nous laissons le public juge; mais avant, nous voulons relever un autre point qui est d'un puissant intérêt.

La *Patrie* a été injustement, indignement traitée.

Le clergé est intervenu du poids de son autorité pour empêcher une entreprise commerciale de profiter de sa liberté.

Le clergé a indûment encouragé le *Monde* aux dépens de ses confrères en lui permettant ce qu'il défendait à ses concurrents.

C'est ce que l'on appelle sans doute dans le palais archiépiscopal, traiter les brebis avec une égale sollicitude.

Mais, que dirons-nous, nous autres, pauvres gens du CANADA-REVUE?

Non seulement on a fait tort à notre entreprise, mais on nous a étranglé sans avis préalable.

La mort sans phrase !

Comme le dit le dicton normand :

Domfront, ville de malheur,
Arrivé à midi, pendu à une heure.

Nous n'avons pas même eu l'avertissement auquel nous avons droit et que l'on a donné à la *Patrie*.

Nous y avons droit, comme c'est prouvé dans le Répertoire de jurisprudence de Guyot :

“ Les censures doivent être précédées de procédures. Ces procédures consistent en des monitions canoniques qui se font en présence de témoins. Ces monitions doivent être ordinairement répétées jusqu'à trois fois, et il faut qu'il y ait entre chaque monition un intervalle de deux jours au moins. Ce sont les circonstances qui déterminent à donner des délais plus ou moins longs.”

Or, nous ne les avons jamais reçues, nous, ces monitions.

Et leur omission est fatale.

Feu l'honorable M. Laflamme, dans l'opinion, qu'il a donnée dans la cause du CANADA-REVUE s'exprime ainsi à ce sujet :

On ne saurait prétendre que l'Eglise, par le changement de l'autorité régnante, c'est-à-dire en passant de la domination des rois Très-Christiens à celle de l'autorité souveraine protestante, ait acquis plus de droits qu'elle n'en avait sous l'ancien régime vis-à-vis de l'Etat ou des particuliers. Qui oserait dire qu'elle s'est trouvée, par ce changement, affranchie des tribunaux civils et des obligations que la loi et la jurisprudence lui imposaient dans ses rapports avec l'Etat et les individus, de manière à rendre illusoire tout notre droit civil qui règle et fixe les conditions et les limites dans lesquelles elle doit exercer son autorité ?

D'ailleurs, l'autorité ecclésiastique a admis tacitement ce principe en adressant à la *Patrie* les monitions qui nous ont été refusées.

L'injustice commise à notre égard se retourne contre les coupables.

Nous nous en réjouissons.

Il est temps que les poids pipés et les me-

sures tarées avec lesquels on distribue l'équité religieuse soient exposés au grand public dont le tribunal est sans appel.

Le procès qui commence cette semaine règlera la question.

LES EXEMPTIONS DE TAXES

Plus la taxe grossit, plus le mouvement grandit en faveur de l'abolition des exemptions.

Nous y arrivons grand train. L'opinion publique marche dans cette voie à pas de géants.

Rien ne peut plus maintenant empêcher la réalisation de cette réforme pour laquelle nous avons tant combattu.

Ontario est entré à pleines voiles dans l'abolition.

La municipalité de Kingston a demandé des pouvoirs spéciaux pour taxer les propriétés ecclésiastiques dont le relevé a été fait spécialement à ce propos.

Le projet actuel consiste à taxer le bienfonds seulement, mais pas les bâtisses.

C'est un acheminement, un progrès. En cela comme en tout, c'est le premier pas qui coûte, et l'exemple de Kingston va être suivi de proche en proche. L'exemple est contagieux, surtout lorsqu'il s'adresse à la bourse.

Reste Québec ; mais le tour de Québec viendra.

Nous n'en désespérons pas.

C'est Montréal qui doit donner l'exemple, et avoir la gloire d'être la première ville de majorité catholique qui brisera le joug et renoncera à engraisser des corporations sans patrie, qui gorgent leurs ramifications ou leurs troncs originaires à l'étranger du pain arraché aux Canadiens.

Les exemptions de taxes sont une indignité et sont un vol déguisé, mais réel.

Il n'y a pas deux opinions à ce sujet.

Tous les grands esprits du siècle se sont prononcés contre les exemptions.

Le président U. Grant disait, dans son message au Congrès de 1875 :

En 1850, je crois, la propriété religieuse aux Etats-

Unis, qui ne paie pas de taxes municipales ou de taxes d'Etat, s'élevait à \$70,000,000. En 1860, ce montant avait doublé. En 1870, elle était de \$354,483,587. En 1900, si rien ne vient arrêter la progression, elle sera de \$3,000,000,000. Une somme aussi considérable, recevant toute protection et tous les avantages du gouvernement, sans supporter sa proportion des charges et des dépenses de l'administration, ne produira pas un effet agréable à ceux qui ont à payer les taxes. Dans un pays grandissant, où la valeur de la propriété augmente aussi rapidement qu'aux Etats-Unis, il n'y a réellement pas de limites à la richesse que peuvent acquérir les corporations religieuses ou autres, si on leur laisse conserver des propriétés sans payer de taxes.

L'aspect d'une aussi vaste propriété que celle à laquelle je fais allusion, exempte de taxation, peut amener plus tard une séquestration par la force brutale et même avec effusion de sang. Je suggérerais la taxation de toutes les propriétés sur un pied d'égalité.

Le président James A. Garfield disait :

Le divorce entre l'Eglise et l'Etat devrait être absolu. Il devrait être tellement absolu qu'aucune propriété religieuse, en aucun lieu dans l'Etat, ne devrait être exempte de l'égalité de taxation ; car, si vous exemptez les propriétés d'une organisation ecclésiastique quelconque, vous taxez dans une même proportion la nation toute entière.

Benjamin Franklin disait :

Lorsqu'une religion est bonne, je conçois qu'elle doit suffire à ses besoins ; et si elle se suffit pas, si Dieu ne prend pas soin de subvenir à ses besoins, au point que ses ministres sont obligés de demander au pouvoir civil son aide, c'est, je le crains, l'indice qu'elle est mauvaise.

Voilà de hautes expressions d'opinion auxquelles on ne trouve à nous opposer que les élucubrations dégoûtantes d'un Lacasse.

Mais patience ; le peuple ouvre les yeux.

L'ouvrier comprend que les propriétés exemptes représentant le quart de la propriété taxable, nous sommes obligés de payer un cinquième de plus pour notre taxe que nous n'aurions à acquitter si tout le monde faisait sa part.

Si on prend en chiffres ronds cent millions pour la valeur de la propriété taxable à Montréal et 25 millions pour celle de la propriété taxée, et si l'on évalue le revenu nécessaire à cinq millions, ces cinq millions se répartissent sur 100 millions de propriété au lieu de se répartir sur 125 millions, chacun a donc un cinquième de plus à payer, c'est-à-dire qu'au lieu

de payer une piastre, il n'aurait que quatre-vingt cents à payer.

Les vingt cents de différence vont pour grossir les Franciscains, les Dominicains, les Oblats, etc., et autres quêteurs de même calibre.

Un correspondant du *Christian Inquirer* de New York fait les commentaires suivants :

Dans l'état de choses actuel, il pourrait être dur pour certaines églises de payer les taxes, mais cela n'empêche pas que le principe de l'exemption se fausse ; si les églises étaient taxées, nous aurions moins de temples orgueilleux, moins d'extravagance dans la construction des églises et des bâties du culte plus convenables. Ces temples dont les trois quarts sont en clocher et le quart en édifice disparaîtraient. On construirait des églises sans s'endetter. Les clochers et les hypothèques disparaîtraient, et l'économie règnerait au lieu de l'extravagance. Nous pensons que ce serait une bénédiction pour les Eglises que de mettre un terme aux exemptions de taxes. Seules les églises qui ont le moyen de payer des taxes pourraient s'offrir le luxe d'être extravagantes. Les architectes s'appliqueraient à l'économie et ne chercheraient pas à empiler une ornementation inutile pour augmenter leur propre pourcentage. Les comités de construction ne bâteraient pour embellir la ville et faire monter le prix des propriétés, mais pour accommoder le public. Nous aurions des églises moins imposantes, mais en tous cas, elles ne seraient pas endettées. On y gagnerait beaucoup d'argent, et on reviendrait un peu à l'ancienne simplicité. Une église qui coûte \$250,000 ne vaut pas plus comme édifice du culte qu'une église de \$60,000. L'intérêt sur les \$190,000 économisés permettraient de bâtir une église de campagne par année. Une église plus importante que les autres peut être utile quelquefois, mais la taxation en rendrait le nombre très modéré.

Il y a dans les églises coûteuses quelque chose qui trouble les meilleures idées de culte spirituel.

Ce sont les saines doctrines économiques en pareille matière, et il faut, il est essentiel qu'elles s'implantent parmi nous.

CITOYEN.

LE PRETRE ET LE PEUPLE

Nous avons déjà signalé les articles parus à Paris au sujet de l'intervention des prêtres dans la politique active et de leur apparition sur les plateformes électorales.

Ces écrits émanent d'auteurs parfaitement catholiques, et sont curieux à ce titre.

D'abord, ils exposent des opinions dont nous nous sommes déjà constitués les interprètes, et puis, ils montrent sur quel ton on fait en France dans les journaux catholiques eux-mêmes la leçon aux curés et aux évêques sans redouter les censures et les écrasements,

Voici le dernier article de l'*Univers* à ce sujet :

Il est heureux qu'un souffle nouveau d'activité et de propagande passe sur le sanctuaire, qu'il dilate l'âme sacerdotale et multiplie les ardeurs du bien.

Faut-il cependant qu'il emporte le prêtre jusque dans les lieux où son ministère, cessant d'être reconnu, cesserait d'être respecté ; où lui-même mêlé à la foule des assistants, et jouant le rôle de l'un d'eux, perdrait sa qualité de prêtre pour n'être plus qu'un citoyen ordinaire ?

Faut-il, en un mot, que le prêtre aille dans les réunions publiques, qu'il se mêle, à titre d'écouter, aux discussions politiques et sociales, qu'il quitte le langage de l'Évangile, du catéchisme, de la prière, qui est le sien, pour parler celui des affaires humaines ?

On nous blâme de n'être pas d'avis que le ministre de l'Évangile cherche à sortir de son rôle, de sa fonction propre pour se faire avocat de thèses politiques, apôtre de doctrines sociales, dans les assemblées populaires où il n'a point de place.

Ce n'est pas qu'il ne puisse y faire quelque bien. On citera des exemples d'orateurs sacrés, de réunions publiques qui, ayant commencé en citoyens, ont fini par parler en prêtres, aux applaudissements de l'assistance. C'est l'exception. Mais il s'agit de savoir s'il est bon que cette activité nouvelle, dont le clergé semble animé, s'exerce de ce côté-là, ou si elle ne doit pas prendre une autre direction plus convenable et plus efficace.

Voici l'opinion d'un évêque, qui va nous guider. "Le Pape, disait le premier jour de l'an à son clergé Mgr l'archevêque d'Albi, recommande aux prêtres d'aller au peuple et de propager parmi les humbles, les petits et les pauvres la doctrine moralisatrice dont ils sont les apôtres, non pas en se mêlant aux orateurs des clubs dans les discussions publiques où peut facilement sombrer leur prestige, mais en prêchant du haut de la chaire, qui est leur domaine, en catéchisant les enfants, en s'ouvrant un accès dans les foyers et dans les cœurs par la confiance qu'ils inspirent en leur mission pacificatrice. Voilà le champ de bataille où doivent aujourd'hui se rencontrer toutes les bonnes volontés et se grouper tous les efforts."

Ne sont-ce pas là les conseils de la sagesse et du vrai zèle ? N'est-il pas vrai que le prêtre doit toujours rester prêtre, que toute l'autorité comme toute la fécondité de sa parole et de son ministère lui vient de l'Évangile, qu'il doit être avant tout prédicateur de Jésus-Christ, de la religion, de la morale chrétienne ? N'est-il pas vrai que le terrain des discussions

du club n'est pas le sien, et qu'il n'y a plus aucune influence propre ? Et n'est-ce pas abaisser sa mission, dénaturer son ministère que de vouloir faire de ces discours de tribune le prélude de l'enseignement du catéchisme et des réunions publiques le vestibule de l'Église ?

On dira que le prêtre doit aller partout, qu'il doit transporter son ministère dans tous les lieux où il peut trouver à l'exercer. Oui ; mais à la condition qu'il y sera toujours prêtre, et qu'il parlera toujours comme prêtre. Les apôtres allaient dans les synagogues, au forum, sur les places publiques, partout où il y avait à parler et à discuter. Oui, comme font encore aujourd'hui les missionnaires ; mais les apôtres n'allaient pas dans les curies électorales où se discutent les questions politiques et sociales, pour y prendre part comme citoyens ; ils allaient dans tous les endroits où la liberté des institutions antiques leur permettait de parler comme envoyés de Jésus-Christ seul et de sa loi et de sa doctrine qu'ils parlaient.

Bravo ! bravo ! messieurs.

Voilà la doctrine du CANADA-REVUE, celle que nous prêchons depuis trois ans et qui nous a fait condamner.

Nous n'avons jamais dit autre chose que ce que nous voyons ici.

C'est dénaturer le ministère du prêtre que de faire des discours de tribune le prélude du catéchisme et des réunions publiques le vestibule de l'Église !

Comment se fait-il que M. Tardivel ne reproduise pas son ami Auguste Loth ?

CURIEX.

THEATRE FRANCAIS

CHRONIQUE

La semaine dernière, qui était la vingtième de la saison, nous avons eu une *première* qui aurait dû faire sensation. Melle de Goyon, pour sa représentation à bénéfice, avait choisi le plus populaire des opéras-comiques de Donizetti : *La Fille du Régiment*.

Tout le monde a fait son devoir, mais la vaillance des artistes n'a pu triompher des difficultés de la partition, et le succès de la pièce n'a été qu'un succès d'estime.

C'est une nouvelle preuve que l'opéra-comique ne peut être abordé par notre troupe d'opérette.

Je me borne donc à enregistrer les trois représentations de *La Fille du Régiment*, et je passe à une attraction nouvelle, offerte à grands frais par l'administration, et assez diversement appréciée du public.

Je veux parler du corps de ballet.

Je dispenserai mes lecteurs d'un plaidoyer en faveur de cette forme particulière de l'art scénique, laissant aux délicats la liberté de juger si ce régal des yeux et de l'oreille mérite leur attention. Seulement, je tiens à faire connaître à ceux qui n'ont pas fréquenté le théâtre la semaine passée qu'ils ont perdu l'occasion de voir du gracieux et du nouveau.

Jusqu'à jeudi, on a donné le ballet des fleurs et le ballet de la glace ; à partir de jeudi, on a monté un autre grand ballet : *La Nuit de Valpurgis*, tiré de l'opéra de *Faust*, dans lequel Mme Qualitz, première danseuse, a intercalé la *Pompelitta*, scène chorégraphique très remarquable.

Le ballet du Miroir présente quelque chose de très ingénieux.

Après les pas et les poses plastiques des coryphées, Mme Qualitz rentre en scène. Elle est vêtue d'un costume de fantaisie Louis XV : Perruque poudrée, corsage l'ompadour, jupe à panier, etc. Sa toilette gracieuse est ornée de nœuds et de bouquets semés ça et là.

Après un pas de menuet exécuté avec la précieuse gravité de l'époque, la danseuse se dirige vers le fond du théâtre, et, mettant un genou en terre, écarte vivement deux rideaux et découvre un grand miroir où se reflète sa petite personne.

Elle se livre alors à une scène de mignardises répétées par son image. Elle place une fleur dans sa perruque, une autre à son corsage, rajuste sa toilette avec une coquetterie gracieuse, en un mot elle fait ce que font les élégantes devant leur psyché avant de se montrer en public.

Satisfaite, elle envoie un baiser à son image, qui le lui rend avec la même grâce, puis elle met la main sur son cœur, ce qui, en raison de la réflexion, laisse croire aux spectateurs qu'elle a le cœur à droite. Elle se livre ensuite au plaisir de la danse, s'écarte et se rapproche tour à tour de son miroir, et montre ainsi une danseuse double.

Soudain, elle s'agenouille en étendant les bras, et — ô surprise — son image reste debout, souriante, les bras élevés et arrondis.

On comprend alors l'illusion d'optique dont on a été dupe.

Le miroir n'est pas un miroir. Ce n'est qu'un châssis de bois, sur lequel on a tendu une gaze transparente. Mme Newman, seconde danseuse, dans un costume rigoureusement semblable, s'est placée derrière cette gaze au moment où les rideaux ont été écartés, et a imité avec perfection et précision tous les mouvements lents ou précipités de Mme Qualitz.

Cette scène est charmante et a obtenu un succès immense.

Le second ballet, *La Nuit de Valpurgis*, n'est ni plus compliqué ni moins séduisant. C'est un arrangement habile du ballet de *Faust* avec la valse dansée et chantée.

Mme Qualitz a introduit dans ce ballet un petit poème dont elle a réglé la marche sur la musique de W. W. Furst, compositeur spécialiste. Voici le canevas de ce poème :

La Pompelitta est la seule mouche qui ose s'attaquer à la tarentule et qui puisse la vaincre. La tarentule est une grosse araignée dont la piqûre plonge dans l'engourdissement ceux qui en sont victimes.

Lorsque la tarentule aperçoit la pompelitta, son salut dépend de la précipitation de sa fuite. Si par malheur elle se laisse atteindre par son ennemie, c'est la mort pour elle, à moins qu'elle n'ait la force de se donner assez de mouvement pour provoquer une transpiration profuse et rapide. Dans ce cas, elle a une faible chance de pouvoir expulser le venin que lui a inoculé, par sa morsure, la pompelitta.

C'est cette particularité entomologique qui a inspiré Mme Qualitz.

Elle représente la tarentule prenant ses ébats avec sécurité. C'est le motif d'une polka française sur pointes d'une difficulté excessive.

Tout-à-coup la tarentule donne des marques d'inquiétude, puis de terreur. C'est la pompelitta qui la menace. On l'entend bourdonner, et ce bourdonnement est imité par le violoncelle.

La tarentule, affolée, fuit, mais vainement. Son invisible ennemie l'atteint et la pique. C'est la mort certaine et prompte, si elle ne peut se mettre en sueur.

Alors commence une scène d'agitation où la vigueur, la souplesse et l'élasticité de la danseuse se manifestent à l'étonnement des spectateurs. C'est un vertige, un tourbillon, un typhon qui traverse la scène. Sur une bruyante et brusque finale de l'orchestre, tout cesse, mouvement et bruit, et Mme Qualitz, souriante, mais épuisée, envoie un baiser circulaire dans la salle, et se retire sous les applaudissements qu'elle a soulevés.

Un pareil spectacle ne peut ni se narrer, ni s'écrire. Il faut y assister et remplir son œil de toutes les séductions offertes par la mise en scène. Il faut surtout voir le costume féérique de Mme Qualitz.

Je vais essayer d'en donner une idée.

Imaginez, sur un corps moulé, un corsage de bayadère en satin rose. Sur ce corsage sont appliquées des pierres du Rhin serties dans des griffes d'argent

pur. Sur la poitrine il y a deux appliques circulaires contenant chacune cent vingt-cinq pierres de différentes eaux.

La jupe, très courte, est en tulle de soie blanc, et supporte onze cents pierres multicolores. Elle est surmontée d'une ceinture scintillante, dont les extrémités retombent par devant en forme de tablier étroit, sur lequel brillent divers bijoux précieux qui entourent un croissant composé de cent cinquante diamants. Les bras et les chevilles de la danseuse sont ornés de bracelets faits de cent quatre-vingts pierres chacun.

En outre, Mme Qualitz complète son resplendissement par un diadème qui porte trois cents diamants ; mais pour des raisons de prudence élémentaire, étant donné l'impossibilité où elle se trouve de fixer assez solidement cette parure et de lui épargner les hasards d'une chute dans la danse effrénée qu'elle exécute, la gracieuse artiste se dispense de cet ornement.

Sous les flots de lumière oxydrique, ce costume incomparable, qui est évalué neuf mille dollars, produit des chatouillements merveilleux.

En dehors de l'attrait du spectacle, la contemplation de ce costume vaut bien un dérangement.

HENRI ROULLAUD.

LES BILLETS DE CORRESPONDANCE

La compagnie des tramways électriques s'est enfin décidée à tarir une des causes de conflit entre ses employés et les voyageurs.

Il s'agit des billets de correspondance qu'elle appelle si improprement *billet de transfert*.

Remarquons d'abord que le remède est pire que le mal, grâce à la complication des opérations que doit subir le malheureux billet.

Le système employé est très ingénieux, mais impraticable.

Le conducteur doit poinçonner ce billet en indiquant l'heure, la minute, la partie du jour (a.m. ou p.m.) et la direction à prendre avec la nouvelle voiture.

Ces opérations nécessitent un colloque entre les voyageurs et le conducteur, et, pour celui-ci, quatre perforations du billet. Ce nouveau travail est lent, minutieux, et donnera naissance à des explications sans fin, dont l'inévitable résultat sera d'impacienter le public en affolant le conducteur.

La réception de ces correspondances, sur la nouvelle voiture, donnera également lieu à des réclamations irritantes.

Ou il fallait laisser subsister l'ancien système malgré ses défauts, ou bien il fallait donner simplement

un billet de correspondance aux voyageurs qui en faisaient la demande, sans s'inquiéter de la direction qu'ils avaient à prendre, quitte à changer toutes les heures ou toutes les deux heures la couleur du billet, afin d'éviter, ou plutôt de diminuer, les fraudes des voyageurs qui quittent momentanément le lieu où ils doivent correspondre pour aller à leurs affaires.

Avec le nouveau système les tribulations seront si nombreuses que l'usage de la correspondance deviendra un supplice pour les voyageurs et pour les employés.

A certaines heures du jour, il sera même matériellement impossible d'obtenir ce billet à cause de l'engorgement dans les voitures.

Je signale simplement l'aggravation du mal, laissant à mes confrères de la presse quotidienne le soin de faire les protestations convenables, et je vais examiner ce billet de correspondance à un autre point de vue : au point de vue de sa rédaction française.

Les conditions dans lesquelles cette correspondance doit être utilisée sont écrites en anglais et en français au dos du billet. Voici la version française :

CONDITIONS DU BILLET DE TRANSFERT.

Ce billet n'est pas un billet d'arrêt, et n'est pas transférable et bon seulement si le passager prend le prochain char laissant la jonction ou le transfert est fait après l'heure à laquelle il a été poinçonné.

La date et l'heure poinçonnées doivent être vérifiées et acceptées par le passager quand il reçoit ce billet, et en cas de difficulté entre passager et conducteur sur le char de transfert, le passager devra, si le conducteur l'exige, payer le passage et présenter ce billet avec son application, au bureau du Surintendant, pour que justice lui soit rendue.

Cette note explicative est tout-à-fait incompréhensible. En France personne ne comprendrait cet étrange charabia.

Pour jeter un peu de clarté dans ce texte confus, il faudrait qu'il fût écrit ainsi :

CONDITIONS A REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DE LA CORRESPONDANCE.

Ce billet n'est pas un billet d'arrêt. Il n'est pas TRANSMISSABLE, et n'est valable que si le voyageur prend la PREMIÈRE VOITURE qui passe à l'EMBRANCHEMENT où le TRANSFÈREMENT doit être fait après l'heure à laquelle il a été poinçonné.

La date et l'heure poinçonnées doivent être vérifiées et acceptées par le voyageur quand il reçoit ce billet ; et en cas de CONTESTATION entre passager et conducteur sur la NOUVELLE VOITURE, le passager devra, si le conducteur l'exige, payer le PRIX DE SA PLACE et présenter ce billet avec une RÉCLAMATION ÉCRITE, au bureau du Surintendant, qui y fera droit s'il y a lieu.

Ainsi rédigée, cette note ne serait pas encore du

bon français, mais elle serait claire et n'autoriserait aucune équivoque.

La note imprimée au dos du billet n'est que la traduction littérale de la note anglaise, aussi francisée que possible. Pour être tout à fait correcte, l'avis français aurait dû être pensé en français.

Mais, enfin, telle que je viens de la corriger, elle n'est pas ambiguë et peut satisfaire les intelligences les plus paresseuses.

La conclusion que je veux tirer de cela, c'est que le traducteur de cette note a commis inconsciemment des erreurs grossières, dont la responsabilité doit retomber sur ses éducateurs, qui lui ont toujours laissé croire, le croyant eux-mêmes, qu'il parlait et écrivait le français d'une façon irréprochable.

L'YXX.

GAUSERIE SCIENTIFIQUE

MALADES ET MUSICIENS

C'est du Nord, aujourd'hui, que nous vient... la musique médicale. Le chef d'orchestre est, comme M. de Mohrenheim, un fidèle sujet du tsar; il professe à Saint-Petersbourg, et se nomme Tarchanow. Il vient d'affirmer, dans une conférence dont le *British Medical Journal* a rendu compte, que la musique est appelée à devenir un agent curatif et puissant.

Par amour de l'actualité et de l'alliance franco-russe, je dois consacrer ma chronique à la musique curative.

A vrai dire, le traitement des maladies par les sons n'est pas une nouveauté, car le professeur Tarchanow a eu d'illustres prédécesseurs.

Sans remonter jusqu'à Orphée, qui guérissait la rage avec sa lyre, ou à David, dont la harpe calmait la manie aiguë du roi Saül, on peut trouver de nombreux mélomanes — ou mélomanes — parmi les médecins des temps modernes. Suivez-moi; nous allons faire une excursion intéressante dans le domaine de la curiosité médicale; faute de mieux, nous en rapporterons cet enseignement que, en médecine comme en littérature, le vieux-neuf règne toujours, ainsi qu'on l'affirmait à Rome il y a près de deux mille ans, lorsqu'on disait: *Multa renascuntur que iam ceciderunt.*

* *

Dans une encyclopédie médicale qui fut très en vogue à la fin du siècle dernier, le médecin anglais Buchan avait écrit: "Rien ne soulage dans les maladies de l'esprit comme les moyens qui vont directement à l'esprit, et la musique a surtout cet avantage."

C'est en partant de ce principe que le docteur Mercurin, fondateur de l'asile d'aliénés de Saint-Rémy, en Provence, ne traitait ses pensionnaires que par la musique, aidée ou non de la danse. L'excel-

lence de cette méthode est démontrée par les concerts que donnent de temps en temps des artistes de cœur et de talent aux déshérités de la vie enfermés à Bicêtre, à la Salpêtrière ou à Charenton.

Un ancien médecin en chef de cet établissement, Calmeil, homme froid s'il en fût, savant grave parmi les graves, ne dédaignait pas la musique dans le traitement de la lypémanie ou délire des persécutions.

"Il est certain, disait-il, que la musique ne peut pas substituer tout de suite la gaieté et la joie aux habitudes de profonde tristesse des mélancoliques, mais personne n'est tenté de nier soit les effets d'attendrissement qu'elle est capable de produire sur l'âme, soit le mode d'action qu'elle peut exercer sur le courage; pourquoi n'essayerait-on pas de tirer parti de pareils effets, dans une maladie qui intéresse surtout les sentiments?"

Calmeil a eu le soin d'indiquer comment la musique doit être administrée dans les asiles d'aliénés: "On peut l'imposer comme moyen d'occupation aux mélancoliques isolés dont elle charmait autrefois les loisirs; on doit l'ordonner aux mélancoliques qu'on peut rassembler et dresser à chanter en chœur ou à exécuter avec différents instruments des morceaux d'ensemble; enfin, rien ne s'oppose à ce qu'on fasse entendre, de temps à autre, une musique bien choisie et aux aliénés musiciens et aux autres."

Rostan, qui fut professeur à la faculté de Paris, a mentionné lui aussi l'influence heureuse de la musique sur certaines maladies du cerveau. Dans son cours d'hygiène, ce maître disait: "Employée comme agent thérapeutique, la musique a pu dissiper l'aliénation mentale, l'hypocondrie et l'hystérie;" et il citait l'exemple du roi d'Espagne, Philippe V, guéri de sa lypémanie par le chanteur Farinelli.

En 1878, le docteur R. Vigouroux calmait les crises douloureuses d'une malade atteinte d'ataxie locomotrice, en plaçant ses jambes dans une caisse sur laquelle résonnait un grand diapason, mis en action au moyen d'un archet.

Par un procédé analogue, le docteur Boudet a obtenu des effets curatifs aussi curieux, dans des cas de migraine même très aiguë. La même médication par le diapason vibrant a donné d'heureux résultats au docteur Basvri, de Rome, et c'est en se basant sur toutes ces expériences que notre éminent Charcot a fait construire le fameux casque vibratoire qui a beaucoup émerveillé et un peu fait rire ses fidèles élèves.

Roger recommandait la musique dans le traitement de la phthisie. "Il est clair, dit à ce sujet le docteur Verrier, qu'une douce harmonie ne peut qu'être favorable à un malheureux poitrinaire, chez lequel la connaissance de son état a engendré la nostalgie." Nous ne comprendrions pas cette action autrement, car les microbes doivent être peu sensibles à la musique.

Dans le journal *l'Union Médicale*, de l'année 1853, le docteur Rolland, de Sens, indique ce curieux effet de l'harmonie:

"Chez les enfants dont la dentition s'accomplit douloureusement, la musique exerce une action qu'on ne peut nier. Voyez ce petit être maussade, souffrant

et grognon, se refusant à toutes les caresses, rejetant tous les jouets qu'on lui offre. Les gencives, siège d'un prurit incommode qui l'agace nerveusement, ne lui laissent ni tranquillité ni repos ; ses jours se passent dans un état de souffrance habituelle, ses nuits sont privées d'un sommeil réparateur, tous les remèdes suggérés par la tendresse de ses parents inquiets ont échoué ; faites entendre alors au pauvre malade un chant doux et monotone ; bercez-le doucement avec une de ces mélodies à trois notes, que l'instinct éveille chez les mères alarmées, et ses paupières vont s'appesantir, l'état nerveux se calmera, la douleur fuira pour quelques heures. Il est facile de s'en convaincre par une expérience de tous les jours."

Je crois que cela avait été dit plus naïvement par Théophraste Renaudot, le médecin fondateur du journalisme en France. En effet, dans sa bonne vieille gazette, on peut lire ceci : "La musique guérit quelques maladies... les enfans encor naissans apaisent leurs cris au son des clefs ou d'un bassin ; plus grandolets, se divertissent par le chant de leurs nourrices."

D'après le docteur Rolland, déjà nommé, on peut retirer de bons effets de la musique dans le traitement de la chlorose ; Descuret a cité un cas de léthargie guéri par l'air de la *Marche des Tartares* ; Alibert, fatigué de traiter une dame hypocondriaque par les moyens ordinaires, la rendit à la santé en se faisant aider du violoncelliste Benazet ; un orchestre composé de deux cors, deux clarinettes et une trompette rappela à la vie un enfant atteint d'encéphalite, que traitait Corvisart.

Voulez-vous des miracles accomplis par un orchestre plus simple ? Oyez l'histoire publiée par Amédée Latour, à l'époque où le général Farre supprima les tambours de l'armée.

"En enlevant les tambours aux soldats, le ministre de la guerre a supprimé du même coup un moyen thérapeutique, mis en très grande vogue par feu Récamier, et dont feu son élève Trousseau ne dédaignait pas l'emploi. Pendant longtemps, on a pu voir tous les soirs, sur la place Vendôme, un assez grand nombre de personnes de tout sexe, attendant la retraite, battue par les tambours de la garnison, et les suivant jusqu'à leurs casernes. C'étaient les malheureux gastralgiques que Récamier envoyait là, tous les soirs, prétendant que la marche en mesure disposait l'estomac à reprendre ses fonctions."

Amédée Latour, grand collectionneur d'anecdotes, a encore cité cette singulière ordonnance, donnée par Récamier à une grande dame du faubourg Saint-Germain, affligée d'une gastralgie douloureuse : "L'estomac aime le rythme ; Mme la duchesse prendra ses repas au son du tambour."

Autre histoire de tambour, extraite de la *nosologie* de Sauvages : "J'ai connu, dit l'auteur, un malade attaqué d'une fièvre compliquée d'un violent mal de tête, qui le prenait tous les deux jours, qui en fut soulagé par le bruit d'un tambour qu'on battait tous les jours dans sa chambre pendant quelque temps ; j'étais présent à ce spectacle, qui était aussi affligeant pour moi que divertissant pour les autres."

C'est sans doute après avoir lu Sauvages que le docteur Véron prit la résolution de ne pas manquer une représentation du *Caïd*, parce que, disait-il, le bruit du tambour qui se fait souvent entendre dans cette pièce favorisait la digestion de son dîner.

Dans le *British Medical Journal*, M. C. Harford, un éminent docteur... en théologie, vantait récemment les effets bienfaisants de la musique dans certains cas d'insomnie, sans se douter que notre Châteaubriand avait dit avant lui : "La musique endort le chagrin dans les cœurs agités." Le professeur Tarchanow, qui est venu ensuite, n'a fait que répéter ce que d'autres avaient indiqué. Sa théorie est tout entière en ces aphorismes :

"Ceux qui souffrent de désordres du système nerveux, les épileptiques principalement, peuvent ressentir un certain adoucissement par la musique, mais le remède doit être employé avec discernement, car, dans certains cas, il produit un effet contraire à celui qu'on attend.

"L'insuccès vient de ce que le remède est souvent employée à des moments mal choisis. Une heure sonnera où la musique, entre les mains de médecins spécialistes, deviendra un agent puissant pour le soulagement des malades.

"Comment peut-il en être autrement quand une série de cas a prouvé que la musique est le plus puissant régulateur du caractère et des sentiments des hommes, qui dominent beaucoup de côtés de la vie psychique et physique, ainsi que de l'organisme !"

Ainsi parle le novateur russe. M'est avis que sa théorie ne fera pas oublier le *nihil sub sole novum* de l'Écclésiaste. Elle rappellera plutôt cette définition symbolique de Bacon :

"L'office du médecin consiste proprement à monter et à toucher la lyre du corps humain, de manière qu'elle ne rende que des sons doux et harmonieux."

DR. FÉLIX BREMOND.

LE COLLIER DE LA REINE

L'histoire humaine est un grand livre qu'on n'ouvre jamais en vain. A cent ans de distance, des faits se produisent qui ne sauraient s'assimiler entre eux, et qui, pourtant, se rapprochent d'eux-mêmes. Je me rappelle, malgré moi, au milieu des tumultes et des scandales, les séculaires incidents du collier de la Reine, si mystérieux, si douloureux.

La Révolution n'en sortit pas ; elle avait, comme l'on sait, de bien autres origines ; mais la société ancienne en reçut un ébranlement. Au lendemain du drame, les voiles de l'imprévu commençaient à se déchirer. On se heurtait au hasard à l'angle de toutes choses. Et n'est-ce pas un peu ce qui arrive, à l'heure où nous sommes ? Les chèques de Panama nous font comme des horizons de tragédie, derrière lesquels nous guette l'inconnu.

Le 15 août 1785, en plein château de Versailles, nos aïeux virent arrêter un prince de l'Eglise, un

cardinal, un grand aumônier de France, le prince Louis de Rohan, impliqué dans la fameuse intrigue du collier. Un collier de chéquens qui s'envolent, un collier de diamants qui s'égrènent, cela peut se ressembler, au moins pour certaines conséquences. L'affaire venait d'éclater. On en parlait de tous côtés, sous le manteau. Ah! l'on allait bientôt en apprendre de belles. Ces brillants, achetés au nom de la Reine, éclabousseraient plus de monde qu'on n'eût voulu. "Qui les avait achetés? — Parbleu! Son Eminence... — Et comment? — On le saurait beaucoup trop vite, au gré de quelques-uns! — Et où étaient-ils, ces brillants? — Dispersés, disparus." Plusieurs riaient sous cape en pensant au beau tapage prochain. La Reine, elle, ne riait pas; le Roi, moins encore. Mais que fallait-il faire? Sa Majesté répétait du matin au soir: "C'est trop fort! Ah! c'est trop fort!" et ne se décidait pas. Très subitement, sa décision se trouva prise. Quel moment!

* * *

Midi sonne. Dans la galerie qui confine à la chapelle, tous les courtisans sont réunis. Parmi eux, le cardinal de Rohan, en rochet, en camail. Les princes vont passer pour se rendre à la messe. Un gentilhomme de la chambre paraît et pousse droit au cardinal: "Le Roi attend Son Eminence dans son cabinet." Pâle comme la mort, au milieu des chuchotements qui ne peuvent se retenir, le grand-aumônier s'éloigne. Dans le cabinet, le Roi est debout, très ému; la Reine est assise, auprès de la table, les deux mains au front. A peine la porte s'est-elle ouverte, le Roi fait un pas; le cardinal tremble à faire pitié. Et, tout de suite, s'engage le terrible interrogatoire:

"Qui vous a chargé, monsieur, d'acheter un collier pour la reine de France? — Ah! sire... je vois trop tard que j'ai été trompé!... — Qu'avez-vous fait de ce collier? — Je croyais qu'il avait été remis à la Reine. — Qui vous avait chargé de cette commission? (La voix du Roi est sensiblement altérée; la Reine a saisi nerveusement son éventail qu'elle tourmente; le cardinal chancelle et baisse les yeux.) — Une dame, appelée Mme la comtesse de La Motte-Valois, m'avait présenté une lettre de la Reine... et j'ai cru faire ma cour à Sa Majesté..."

A ce mot, Marie-Antoinette a bondi: "Moi, monsieur, s'écrie-t-elle! Moi qui, depuis mon arrivée à la cour, ne vous ai point adressé la parole! A qui persuaderez-vous que j'ai donné le soin de mes atours à un évêque, à un grand aumônier de France? — Je vois bien, murmure Son Eminence, que j'ai été cruellement trompé... Je paierai le collier. L'envie que j'avais de plaire m'a fasciné. Je n'ai vu nulle supercherie. La lettre était fausse..."

Le Roi répond: "Avez-vous écrit au joaillier Behmer? — Non, sire, je ne me souviens pas. — Et si l'on vous montrait un billet à cet homme signé de vous? — S'il est signé de moi, c'est qu'il est vrai... — Expliquez-moi donc toute cette énigme, monsieur; justifiez-vous. Ecrivez, sur ce bureau, votre déposition." Le cardinal essaye de griffonner quelque

chose. Alors, Sa Majesté: "Je vous prévient que vous allez être arrêté..." Et l'évêque, avec un cri d'angoisse: "Ah! sire, pas dans mes habits pontificaux! Pas aux yeux de la Cour." Louis XVI a une seconde d'hésitation, mais il se ressaisit: "Allez, il faut que cela soit!..."

Son Eminence est sortie, la tête perdue. M. de Breteuil, ministre de la Maison royale, ouvre une porte de la galerie et prononce ces mots à voix très haute: "Arrêtez M. le cardinal de Rohan." L'émotion est si forte que le duc de Villeroi lui-même, capitaine aux gardes, se demande s'il ne rêve pas, tout averti qu'il a été par avance. Arrêter, au seuil de la chapelle du château, un cardinal, un évêque de Strasbourg, un prince de l'Empire, un Rohan! Mais il faut que l'ordre s'exécute et que la justice ait son cours.

* * *

L'évêque a été provisoirement conduit dans son hôtel, rue Vieille-du-Temple, en attendant qu'on ait préparé sa chambre à la Bastille. Jusqu'à minuit, il brûle des papiers sans que l'on songe même à faire une perquisition. Ces papiers ne ressemblent pas à nos talons de chèques: ils ne sortiront pas de leur cendre. A minuit, on le vient quérir en carrosse pour l'embaïllier. Il paraît que le Roi et la Reine ne sont pas d'accord sur la suite à donner à l'affaire. La reine croit qu'il vaudrait mieux l'étouffer: le Roi pense qu'un procès public est indispensable, et c'est sa volonté qui prévaut. Ah! quel tumulte, à ces nouvelles, dans toutes les provinces, dans tous les pays! Que va-t-il surgir des enquêtes? Un des grands prélats du royaume est accusé d'un crime de lèse-majesté compliqué d'escroquerie. A-t-il des complices? — Il en a sans doute, à commencer par cette aventurière de Mme de La Motte. On cite encore le nom d'une fille Le Guay, courtisane avérée, dite la demoiselle d'Oliva, qui aurait joué, dans l'ombre d'un bosquet, le personnage de la Reine. D'autres personnalités seront aussi compromises, dit-on. On colporte des bruits, des calomnies peut-être. Les petits papiers n'existent plus...

Longuement, très longuement, l'instruction se déroule. Nous n'avons, par malheur, aucune indiscretion de commission d'enquête pour nous renseigner sur les menus faits de l'accusation. Mme de La Motte a été appréhendée au corps, le 18 août, dans sa luxueuse maison de Bar-sur-Aube. Elle a eu tout le temps de faire un tas de cendre de sa correspondance. La Reine elle-même a détruit la lettre du joaillier. C'est comme une fatalité qui supprime tous les documents. Et le collier? — Le collier, acquis par les soins du cardinal et confié à Mme de La Motte "pour Sa Majesté," a été, immédiatement, détaillé et vendu en partie à Londres. Qu'est devenu ce qui en peut rester? — On n'en sait rien.

* * *

En pareille circonstance, le public est toujours divisé: — ne l'est-il pas à l'heure actuelle? La première stupeur passée, deux partis se forment: un

pour l'indignation, l'autre pour la pitié. M. de Rohan est sympathique à beaucoup de femmes, et comme, à Paris, les sentiments revêtent facilement l'apparence d'une mode, les amies du cardinal arborent l'épaulette de rubans "cardinal sur la paille," c'est-à-dire écarlate et pourpre. De l'autre côté, l'on appelle sur l'accusé toutes les foudres du Parlement. Au fond, MM. les conseillers rapporteurs maudissent aussi fort leur dure tâche, que le doit faire, dans le secret de son cœur, M. le juge d'instruction Franqueville. Les deux partis remuent ciel et terre afin d'arriver à leur but. La rumeur est que la Reine ne se possède plus de colère. Elle se tient au courant de ce qui se passe. On prétend qu'elle aurait vu M. le rapporteur Titon, M. le président d'Aligre et d'autres magistrats. L'éclat est énorme et va grandissant. L'esprit parisien se mêle aux préoccupations. Ce mot circule : "Le cardinal n'est pas franc du collier..." Si vous croyez que notre Paris change !...

Une dénonciation de Mme de La Motte a fait mettre en cause l'étonnant Cagliostro en personne. Il n'a pas grand'chose à faire en ce débat, et il n'y figure qu'en qualité de comparse emphatique et quelque peu grotesque, jargonnant de l'italien, racontant des histoires à dormir debout. Son habit vert à broderies d'or et sa coiffure à cadettes multipliées font rire, à l'audience, autant que ses anecdotes. Mais ce n'est pas de Cagliostro qu'il s'agit : c'est du cardinal. A-t-il été coupable ou dupe ? — Il a été dupe monstrueusement. Ses ennemis s'agitent ; ses amis se remuent. Après dix-huit heures de délibération, Mme de La Motte est condamnée à être fouettée en place publique, marquée au fer rouge et enfermée pour le reste de sa vie à la Salpêtrière ; Cagliostro et la d'Oliva sont renvoyés hors de cour — et le cardinal, à trois voix de majorité, est acquitté purement et simplement.

Dans la rue, la joie est immense. On a fait pièce à la Cour. A Versailles, la Reine pleure et le Roi est accablé. On a travaillé pour la révolution, et l'on commence à craindre l'orage. Et quelqu'un, qui n'a point dit son nom, écrit, dans une note retrouvée aux archives : "Il ne faut jamais confondre sa mauvaise humeur avec un désir de justice. La puissance est à ceux qui agissent avec prudence, sans écouter jamais leur mauvaise humeur, et ne s'exposent pas à s'écrier, comme la Reine, que les juges sont *les pires gens qu'il y ait.*"

FOURCAUD.

— Ce n'est pas la production de quelques élèves d'élite qui fait reconnaître le bon MAITRE, mais bien la force moyenne de tous ses élèves.

— Le meilleur MAITRE n'est pas celui qui se pare du plus grand nombre de succès dans les concours ; c'est celui dont l'école a formé le plus d'honnêtes gens.

Samedi soir, M. Portalier donnera sa représentation à bénéfice avec *Les Dragons de Villars*. Souhaitons à notre vaillant et sympathique baryton tout le succès qu'il mérite, et remercions le du spectacle qu'il nous offre.

Lundi prochain, ce sera le tour d'une charmante pensionnaire du théâtre, qui, sans briller d'un éclat stellaire, n'en a pas moins toujours recueilli de vigoureux et sincères applaudissements. Il s'agit de Mme Julia Hosdez.

Modeste autant que consciencieuse, la gracieuse artiste a su se faire apprécier à sa valeur. La presse montréalaise, tout en rendant justice à son talent, ne l'a pas gâtée en la couronnant de fleurs..... de rhétorique ; mais le public, toujours bon juge et toujours reconnaissant, lui prouvera, lundi, par son empressement à la fêter, qu'elle a réussi à éveiller chez lui un sentiment de gratitude résultant du plaisir qu'elle lui a fait goûter.

Madame Hosdez, bien avisée, nous donnera *Mlle Nitouche* avec le gracieux concours de Mme Blonville. C'est donc un succès assuré.

Faute d'espace, nous n'avons pu insérer l'article de notre rédacteur, *Lupus* : NOS INSTITUTIONS DE CHARITÉ.

Nous le publierons la semaine prochaine, et nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le sujet traité : l'Hôpital Notre-Dame.

Par opposition, dans le numéro suivant, *Lupus* nous parlera d'un établissement aussi pieux que riche, dont le fonctionnement est intéressant à connaître.

Nous accusons réception à M. Edouard Guyon d'un exemplaire du numéro souvenir de la saison théâtrale de l'Opéra-français.

C'est une brochure in-4° de 48 pages, imprimée sur bon papier, et contenant les portraits des principaux artistes de la troupe, avec leur biographie.

Le résumé des pièces du répertoire de l'Opéra-français est là clairement exposé, ainsi que quelques notes critiques sur les principaux chefs-d'œuvre de l'art dramatique français.

Cette publication, fort intéressante, est digne de figurer dans tous les salons.

En vente chez M. Ed. Hardy, 1637 rue Notre-Dame.

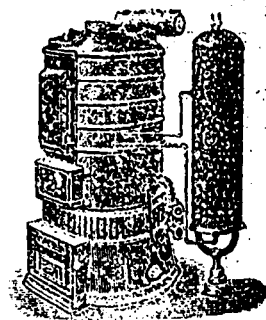
FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au paste



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau
Chaude et à Vapour, haute et
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,
Toutes commandes exécutées avec soin
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

Bonnes références données.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada,
19-22

516 RUE ST. PAUL, MONTREAL

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS,

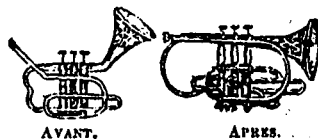
Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New
YorkLife, 11 Place d'Armes, Montreal.

M. B. font la collection.

Chas. S. Burroughs, W. Herbert Burroughs

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK



GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et
Importateur D'Instruments de Musique
Harpes à vendre et réparations de toutes sortes
17 rue Gosford MONTREAL

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 franc

A. FILIATREULT,
Directeur-Gérant.

312 rue Craig
Boite Postale 321.

Téléphone 6-26

CHOSSES UTILES

UNE JOLIE PETITE PAPETERIE,
UN BEAU PORTE-CRAYON,
UN CALENDRIER ARTISTIQUE,
UN PORTE-PLUME ARTISTIQUE

Une jolie bourse, monture en argent; une gomme à effacer, montée
en argent; un magnifique encrier en verre taillé; un joli
rattelier en aluminium, pour plumes; un calen-
drier d'art; un porte-cartes ou vide-
poches, de luxe.

Et une grande variété de bibelots élégants à des prix variant de
15 cents à une piastre, on ne peut plus présentables à l'occasion des
FETES.

CHEZ

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :
PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

Nos. 1755 et 1757 Rue Notre-Dame
MONTREAL.

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.
Bell Telephone No. 318

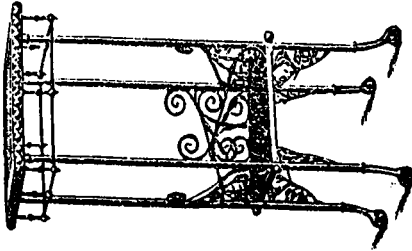
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

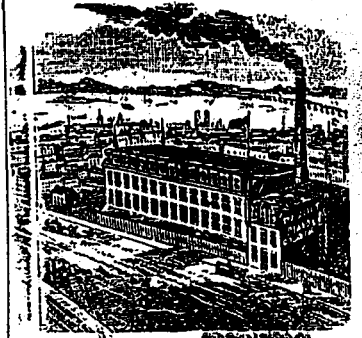
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes
faits sur commandes, aussi en
main un immense stock de meu-
bles de toutes sortes à des prix
très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE

LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie

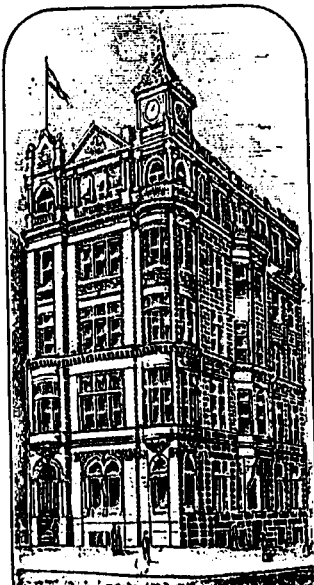
DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$29,001,046.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,566,467.10
Augmentation sur 1891.....	2,664,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,867.61
Augmentation sur 1891.....	214,893.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2988,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,428.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,526.38
Diminution sur 1891.....	16,537.72



T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.